

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011  
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

### EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Lormont - Avenue de Paris - Convention de participation financière pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels passée avec Immobilière Castorama - prolongation du délai - Avenant n°1**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La société Immobilière Castorama réalise un bâtiment de vente de matériel de bricolage jardin décoration sous l'enseigne Castorama avenue de Paris à Lormont.

Le projet engendre des besoins supplémentaires en équipements publics de desserte. Il implique ainsi la requalification de l'espace public sur la section comprise entre la rue de l'Archevêque et la bretelle d'accès à l'A10 de l'avenue de Paris, afin d'assurer la desserte de l'opération sans compromettre le bon écoulement des trafics locaux et l'accès autoroutière de l'A10.

La Communauté urbaine, compétente en matière de voirie a estimé les travaux d'équipements à 2 664 000 € TTC valeur janvier 2010.

Il consiste en :

- Création d'un giratoire à cinq branches pour l'accès Nord ;
- Modification du carrefour à feu pour l'accès Sud/rue de l'Archevêque ;
- Requalification de la section droite entre les axes Sud et Nord comprenant la construction d'un mur de soutènement en section Est ;
- Frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage ;
- Levée des préalables fonciers.

Ce partenariat a été formalisé par le biais d'une convention de participation financière aux équipements publics exceptionnels en date du 21 octobre 2010 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et Immobilière Castorama.

Cette convention avait pour échéance le 30 juin 2011, date du terme de la convention entre la Communauté urbaine et l'immobilière Castorama.

Depuis le lancement de la phase de réalisation des travaux, les deux Parties ont rencontré plusieurs difficultés dans l'élaboration, la validation, la programmation des travaux réalisés par les différents concessionnaires ce qui a entraîné des modifications de planning et des retards dans les délais d'exécution de leurs propres interventions.

Le présent avenant a donc pour objet de prolonger la convention pour une période de 1,5 mois soit jusqu'au 12 août 2011, permettant à la Communauté urbaine de Bordeaux de terminer les travaux de la requalification de l'avenue de Paris. A noter, que la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à terminer les travaux d'infrastructures routières pour le 31 juillet 2011 et l'intégralité des travaux au 12 août 2011.

Cet avenant n'a pas d'incidence sur la partition financière prévue initialement et sur les coûts supportés par chacune des Parties.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Convention de participation financière pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels passée avec Immobilière Castorama,

**VU** le projet d'avenant n°1, ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** depuis le lancement de la phase de réalisation des travaux, les deux Parties ont rencontré plusieurs difficultés dans l'élaboration, la validation, la programmation des travaux réalisés par les différents concessionnaires ce qui a entraîné des modifications de planning et des retards dans les délais d'exécution de leurs propres interventions, il convient de prolonger le délai de cette convention,

## **DECIDE**

**Article 1** : Le projet d'avenant n°1, ci-annexé, est approuvé.

**Article 2** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de participation financière aux équipements publics exceptionnels passés avec la société Immobilière Castorama.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
23 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 23 JUIN 2011

M. ALAIN DAVID